

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 1er février 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017**

**2017 DAE 48** Subvention de fonctionnement (120 000 euros) et convention avec l'association l'Incubateur au féminin - Paris Pionnières (2e).

**M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 janvier 2017 par lequel Madame la Maire de Paris propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association l'Incubateur au féminin - Paris Pionnières (2e) et de signer une convention avec cette association ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association l'Incubateur au féminin - Paris Pionnières 2e.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 120 000 euros est attribuée à l'association l'Incubateur au féminin - Paris Pionnières dont le siège social est situé 35, rue du Sentier à Paris (2e) (SIMPA n° 41341-2017\_05073), au titre de l'exercice 2017.

Article 3 : La dépense correspondante, d'un montant de 120 000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2017 de la Ville de Paris chapitre 65, rubrique 90, nature 6574, ligne VF55022, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, with the first letters of the first and last names being capitalized and prominent.

**Anne HIDALGO**